

# CONCOURS LOZÈRE GOURMANDE 2026-2027

## Règlement & Conditions de participation

### L'entreprise candidate

Pour participer, l'entreprise doit :

- A** ➔ être immatriculée auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie-Lozère (CMAR Occitanie-Lozère)  
➔ ou auprès de la Chambre d'Agriculture de la Lozère pour les produits ne relevant pas d'une activité artisanale (miel, vin, ...).

*Nota bene : les exploitants agricoles désireux de participer avec des produits artisanaux, peuvent nous contacter pour formaliser l'activité auprès de la CMA avant la date limite d'inscription.*

- B** proposer des fabrications dont la présentation, le mode de conservation et l'étiquetage sont conformes à la législation mise en application par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP), et répondant aux normes sanitaires en vigueur.

**Tous les produits présentés auront été fabriqués par l'entreprise qui les propose, à l'exclusion de toute sous-traitance.**

### Les produits présentés

- A** Les produits objets du concours, au nombre d'une centaine, sont classés par catégories : voir le dossier de participation.

- B** Les produits présentés peuvent prendre plusieurs formes :

- conserves,
- sous-vides,
- produits secs,
- produits frais (produits laitiers et pains uniquement).

Toutefois, la CMAR Occitanie-Lozère se réserve le droit de ne pas faire participer des produits aux dégustations s'ils entraînent des contraintes particulières.

- C** Les produits à collecter doivent être étiquetés au préalable selon la réglementation en vigueur. Les produits doivent être présentés entiers et non ouverts.

Si l'étiquetage n'est pas conforme, la CMAR Occitanie-Lozère se réserve le droit de retirer le produit de la dégustation.

*Cf. document joint : fiche pratique – étiquetage des denrées alimentaires*

- D** Les produits à déguster seront déposés à CMA FORMATION – Mende (Rue de l'Apprentissage) les **jeudi 19, vendredi 20 et le lundi 23 mars 2026**, de 8h à 12h et de 13h à 18h, accompagnés de la fiche « attestation de dépôt de produits ».

Les pains et les viennoiseries seront déposés sur place, le matin du jury, le **jeudi 26 mars**, entre 7h et 10h.

## Les quantités prélevées

- A** Composition du jury par produit : 16 personnes réparties sur 2 tables.  
Fournir une quantité de produit équivalente à 16 petites parts.  
Dans l'idéal le produit doit être fourni entier et non ouvert mais dans certains cas le produit pourra être découpé ou au préalable tranché par vos soins (ex : jambon blanc, jambon cru, ... tomme, ...).

### **Nous consulter pour ajuster les quantités à fournir.**

Les produits fournis pour le jury de dégustation ne pourront pas faire l'objet d'une facturation auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie-Lozère.

- B** Soirée de remise des prix : le buffet servi est principalement composé des produits primés pour cette édition.  
La CMAR Occitanie-Lozère vous contactera **courant avril** pour vous commander des produits pour l'élaboration du buffet. Dans ce cas-là, ils feront l'objet d'une facturation auprès de la CMAR Occitanie-Lozère.

## Composition du Jury

La CMAR Occitanie-Lozère conviera un jury regroupant :

- Des représentants de l'UMIH,
- Des représentants d'institutions départementales,
- Des représentants d'organismes œuvrant dans l'agro-alimentaire (ex : Agrilocal),
- Des représentants de la presse locale,
- De l'organisation des consommateurs,
- Des représentants du secteur du tourisme,
- Des représentants des services administratifs de la consommation, de l'hygiène et de la réglementation,
- Tout autre représentant que la CMAR Occitanie-Lozère jugera nécessaire.

## Engagements

L'entreprise s'engage à :

- Nous retourner le dossier de participation dûment complété **au plus tard le lundi 9 février 2026 IMPERATIVEMENT.**  
Tout dossier reçu au-delà de cette date ne sera pas recevable.
- Participer au concours "Lozère Gourmande" 2026-2027 selon l'organisation prévue.
- Répondre aux sollicitations afin de participer à des événements de promotion du concours "Lozère Gourmande" (avec dégustation de produits) et de contribuer au développement de l'Association "Lozère Gourmande".